

23.02.2017 - 12:04 Uhr

Nouveau contrat de collaboration conclu entre la Fondazione per l'Orchestra della Svizzera Italiana (FOSI) et la SSR/RSI

Bern (ots) -

Berne, 23 février 2017. La délégation de la Fondazione per l'Orchestra della Svizzera italiana (FOSI) et celle de la SSR se sont aujourd'hui mises d'accord sur un nouveau contrat de collaboration. Cette nouvelle convention entrera en vigueur en 2018 pour une durée d'au moins six années.

La SSR/RSI s'engage à recourir au moins 90 fois aux services de l'orchestre en 2018 et 2019. A partir de 2020, la SSR/RSI commandera chaque année au minimum 80 prestations d'orchestre pour des productions de musique classique. De plus, la SSR acquiert les droits d'utilisation et de diffusion de l'Orchestra della Svizzera Italiana (OSI). La rémunération versée par la SSR à l'orchestre s'élèvera ainsi à quelque deux millions de francs par an. Si le canton du Tessin achète à la SSR l'immeuble de Besso, à Lugano (qui abrite le studio de radio RSI), alors le nouveau contrat sera valable pour une durée de huit ans, jusque fin 2025. Sinon, sa durée sera ramenée à six ans.

Poursuite sans interruption de la coopération Ce nouveau contrat de collaboration sera valable à partir de 2018 et remplacera la convention de 2012 résiliée à fin 2017. Il règle non seulement les compétences et la rémunération des prestations en nature fournies jusqu'à présent, mais opère un véritable changement de système, avec passage d'une rémunération forfaitaire à un rapport contractuel de mandat par lequel la SSR/RSI acquiert à la FOSI des prestations définies à des conditions négociées.

L'OSI est important pour le Tessin

Pour Roger de Weck, directeur général de la SSR: «Dans la vie culturelle de la Suisse italienne, l'Orchestra della Svizzera italiana occupe une place très importante. Financer un grand orchestre sur une petite région d'influence est toujours un défi. A travers ce nouvel accord, la SSR prend en compte ces circonstances particulières. Afin de remplir son mandat culturel et d'oeuvrer en faveur de la cohésion suisse, la SSR apporte un soutien bien plus conséquent à la production musicale en Suisse italienne qu'en Suisse romande ou alémanique.» Maurizio Canetta, directeur RSI: «Nous sommes très heureux de l'accord qui vient d'être conclu. Il souligne notre volonté commune de poursuivre notre engagement pour la culture de la Suisse italienne et les programmes de la RSI. Cet accord sur le long terme renforce les liens qui unissent nos deux institutions depuis 80 ans.»

Contact:

Communication d'entreprise SSR

Nicolas Maingot, responsable adjoint Communication d'entreprise, +41
79 440 28 01

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100014224/100799361> abgerufen werden.